

Parc national de Port Cros

Orientation 5.6 Réduire la vulnérabilité du territoire face aux aléas naturels et aux changements climatiques

Cette orientation vise à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains du territoire contre les effets réels ou attendus des risques et des changements climatiques par l'élaboration d'une stratégie d'adaptation partagée entre les acteurs publics et privés.

Une mesure est fondamentalement prioritaire: la gestion de crise ainsi que l'adaptation de la stratégie d'aménagement du territoire.

5 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>5.6.2 Repenser la manière d'habiter le territoire, en particulier le littoral, en prenant en compte les risques naturels littoraux, qui pourraient être aggravés par les effets du changement climatique.</p> <p>Ainsi, au delà de la prise en compte des outils de prévention des risques, il s'agit d'adapter les stratégies d'aménagement et de valorisation du territoire en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisant des zonages d'eaux pluviales à l'échelle des bassins versants ; - limitant l'imperméabilisation des sols et en maîtrisant l'écoulement des eaux ; - maintenant le fonctionnement naturel 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux porteurs de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte dans les documents d'urbanisme et dans les projets communaux • Réalisation des études 	<ul style="list-style-type: none"> • Intercommunalités • Syndicats de ScoT • Syndicats • SAGE Gapeau • DDTM - préfecture • Gestionnaires de sites du CELRL • Chambres consulaires / acteurs socioéconomiques

Parc national de Port Cros

<p>des systèmes dunaires littoraux (cf. orientation 2.6) ;</p> <p>- encourageant le maintien ou le retour à l'état naturel des embouchures des fleuves côtiers ;</p> <p>- anticipant le devenir de certaines activités particulièrement menacées notamment en capitalisant les réflexions issues de l'étude sur la plaine côtière du Ceinturon, démarche pilote de relocalisation des activités et des biens menacés par les risques littoraux ;</p> <p>- privilégiant des aménagements réversibles quand cela est possible ;</p> <p>- privilégiant les techniques dites souples de «défense», c'est à dire celles qui sont conçues pour travailler avec la nature en intégrant la dynamique naturelle du littoral et la mobilité du trait de côte.</p>			
<p>5.6.3 Développer des cultures plus tolérantes à la sécheresse ou au sel et implanter les exploitations agricoles de telle sorte qu'elles soient plus résilientes face à l'inondation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique et scientifique du conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles 		<ul style="list-style-type: none"> • CAV, filières professionnelles, SCRADH, INRA, • Autres partenaires scientifiques
<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>

Référence ID de l'article : #4733

Auteur : Salamatou SEYDOU

Parc national de Port Cros

Dernière mise à jour : 2016-09-13 00:17